



N° 613
27-04-2000

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU

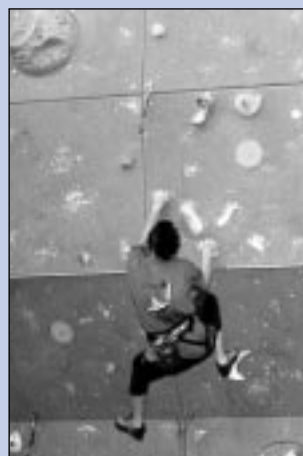
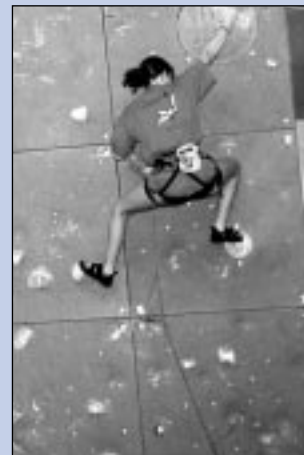
Le SNEP interpelle les ministres

**Mutations
inter :**
**Premiers
résultats**

LEP :
**Défendre
les postes et
les horaires**

**Programmes
lycées :**
**Dossier pour
débatre**

**Nouvelle
pétition
O. MERITTE
p. 12**



édito

Pas de tabous !

SOMMAIRE

- Edito p. 2
- Divers p. 2
- Audiences p. 3
- Enseignement professionnel p. 4
- SNEP - nouveaux ministres p. 5
- Installations p. 5
- Publications Centre p. 6
- Election au MJS p. 6
- Dossier :
Programmes lycées p. 7-8-9
- CA UNSS p. 9
- Impôts p. 10
- MGEN p. 10
- Mutations 2000 p. 11
- Agrégés p. 12
- O. Méritte - Pétition p. 12

Bon anniversaire Marcelle

Marcelle Colas 92 ans, 13 collègues de plus de 80 ans, 32 de plus de 75 ans toujours syndiqués, souvent depuis la rentrée.

Cette fidélité force le respect. Ces collègues ont permis par leur pugnacité, leurs luttes à imposer la reconnaissance de l'EPS à l'école et du sport scolaire.

Ils sont toujours de tous les combats sociaux. Qui n'a pas rencontré de retraité(e) dans une manifestation au côté des actifs ?

Leur confiance dans le SNEP ne faiblit pas, nous leur en sommes reconnaissants.

Le nouveau ministre doit fixer rapidement le cadre de ses propositions futures. Il ne doit pas se laisser influencer par la campagne fielleuse et très intéressée des médias, qui laisse entendre qu'il est impossible de faire évoluer les fonctionnaires. Avec eux, aucune réforme ne serait possible. On prépare l'opinion au baston !

A l'initiative de la FCPE, de la PEEP et de la garde rapprochée de l'ancien ministre, une campagne violente contre les enseignants et certains de leurs syndicats a été déclenchée, les accusant d'immobilisme. Ce mano à mano qui dure depuis un an, devient agressif au moment où les parents, avec les enseignants, les jeunes parfois, ont investi massivement la rue pour contester le sort fait à l'enseignement. Ces deux organisations s'estiment dépositaires de « LA » transformation de l'école, cherchant à discréditer tout autre visée qui ne s'inscrirait pas dans leurs propositions. Dialogue, oui ! mais sur « leurs » bases...

La démocratie ne se construit pas ainsi.

Ni par rancœur, que l'ancien ministre n'en finit pas de déverser, de façon diffamatoire, dans une presse bien complaisante.

Ni par oukases, au motif que ses propres idées sont les meilleures.

La sérénité doit revenir. Mais sérénité pour construire de vraies propositions pour une transformation démocratique de l'école. N'ayons pas peur d'un débat public, construit, qui sache épinglez les questions les plus vives et imaginer les solutions les plus efficaces pour conduire à la réussite de tous. Il n'y a pas de modernité de méthode si elle ne réalise pas cet objectif.

Les frasques de l'ancien ministre et, finalement, la faiblesse des réactions du Premier ministre, ne montrent-elles pas aussi sa responsabilité dans la situation actuelle ?

La voie qui croyait qu'en découdre avec les syndicats et les personnels rebelles était une voie d'avenir, s'avère un fiasco.

Les enseignants sont disponibles pour des transformations du système éducatif à condition qu'on ne leur vende pas des billevesées. Tous les jours, ils inventent, innovent, prennent en charge, dans des conditions parfois douloureuses, les difficultés d'apprendre (1).

Le nouveau ministre a du pain sur la planche pour savoir voir et entendre ce qui se fait et tout ce qui peut se faire.

Le temps presse. Une perspective est à dessiner rapidement. Nous sommes prêts à en débattre.

Que le nouveau ministre sache que le temps est toujours compté.

Jean LAFONTAN, Secrétaire général

ANNONCE

A louer à Nice à la semaine F2 - 38 m2
2 personnes. Quartier calme.

Prix avantageux.

Du 1 avril au 24 juin. Tél. 05 46 45.37 62

(1) Sur cette question, nous partageons l'avis de Mme S. Royal, qui, dans un article du *Nouvel Observateur* précisait : " Je voudrais rendre ici hommage aux équipes pédagogiques qui s'investissent bien au-delà du minimum professionnel requis... elles ont de leur mission une idée suffisamment haute pour croire que l'école peut et doit faire mieux que reproduire les inégalités de la naissance....Je ne peux laisser penser que j'aurais adhéré à l'étrange projet de s'appuyer sur les parents contre les enseignants pour faire bouger l'école... "

Audience FSU Ministre de la Fonction Publique

Dès le mardi 11 avril, la FSU a été reçue par Monsieur SAPIN ministre de la fonction publique.

La discussion a porté sur l'ensemble des problèmes liés au champ de ce ministère : RTT, précarité, emploi public, retraites, traitements...

⇒ Parmi les dossiers prioritaires, la FSU a réitéré sa demande d'une reprise immédiate des discussions concernant le dossier RTT avec la volonté d'aboutir à un accord cadre sur les 35 heures.

Le ministre n'est pas opposé à une telle demande, mais aucun engagement précis n'a été pris.

⇒ Sur le dossier de la précarité, il est prêt à l'ouverture de négociations sur la résorption de la précarité.

La FSU a insisté pour que dans le cadre du collectif budgétaire de fin avril, des mesures d'urgence soient prises pour une augmentation immédiate de recrutements liés à des créations d'emplois de titulaires.

⇒ Sur le dossier des retraites, la FSU a rappelé son opposition à l'augmentation de la durée des cotisations pour les fonctionnaires et demandé le rétablissement de la parité public privé.

Le ministre s'est déclaré disponible pour écouter les positions des différents syndicats, mais il a tenu à préciser que le conseil d'orientation annoncé par le 1er ministre serait mis en place d'ici 2 mois.

Si le ministre s'est montré attentif tout au long de cette audience, nous attendons des engagements fermes et concrets de sa part.

Dominique DELIGNY

Audience chez le Ministre de l'Éducation nationale Ne pas parler que des limites

Le 4 avril une délégation (1) FSU était reçue par les Ministres (2). L'objectif était de présenter les mesures d'urgence ainsi que les grandes revendications que nous souhaitons voir prendre en compte. Nous avons insisté sur les conditions à mettre en œuvre pour accomplir les nécessaires réformes, particulièrement sur la reconnaissance pleine et entière du fait syndical.

Le SNEP a présenté les mesures à prendre : créer des postes pour

Une délégation du second degré gardois reçue au ministère de l'Éducation nationale mardi 11 avril 2000

Une délégation du second degré gardois - Corinne Marc, Elisabeth Jabot, Thierry Jouve, Robert Malclès (SNES), Simone Gabanou, Alain Goudard (SNEP), Christine Boularasse (SUD) (1) - accompagnée de Frédérique Rollet et de Dominique Deligny, secrétaires générale et nationale du SNES et du SNEP, s'est rendue, en audience, au ministère mardi 11 avril 2000. D'abord reçue à 14H45 par deux fonctionnaires sans pouvoir décisionnel, elle a exigé d'être reçue à haut niveau. Finalement à 16H30 Jack Lang demandait à un membre de son Cabinet de nous recevoir.

Monsieur Vilain, membre du cabinet, a d'abord indiqué que le ministre est "attentif à rétablir le climat d'écoute et de confiance et à réparer les vives meurtrissures subies depuis 3 ans par les enseignants". Il a ensuite précisé que le ministre essaie d'obtenir du gouvernement et des députés un collectif budgétaire à la hauteur des besoins. Un débat a lieu actuellement au sein du gouvernement.

La délégation a rappelé la situation scolaire et sociale dramatique du Gard et l'ampleur inégalée du mouvement social autour de l'Éducation qui s'est développé, depuis la fin janvier, avec l'implication forte des parents, dans notre département. Nous avons aussi indiqué notre refus des "réformes" Bayrou, Royal, Allègre des collèges et des lycées, notre volonté de les voir gelées et l'ouverture d'un débat pour de vraies transformations de progrès.

Pour nous les besoins de l'Académie, que le recteur évalue à plus de 5.000, ne peuvent être couverts que par des postes définitifs pourvus par des titulaires. Cela impose une augmentation significative du nombre de postes aux concours et un report du mouvement inter académique.

Le représentant du ministre a bien pris note de ces aspects qui ne sont pas que techniques.

Monsieur Vilain a ensuite déclaré : "il est certain que le Gard a toute l'attention du ministre". Le processus suivant est envisagé : un début de rattrapage dès la rentrée 2000 financé par le collectif budgétaire voté début mai, un plan pluriannuel pour la suite du rattrapage et un plan d'accompagnement sur des objectifs priorités pour dépasser la simple moyenne nationale.

Au-delà du ton qui est nouveau, nous n'avons aucun engagement sur l'ampleur des moyens qui seront débloqués pour le Gard.

Pour la délégation les députés doivent mesurer la gravité de la crise sociale et scolaire du Gard et y répondre, début mai, par un collectif budgétaire, par une programmation pluriannuelle et une négociation avec la remise à plat du contrat de plan Etat-Région.

Nous appelons, les personnels, les parents, les citoyens à intervenir auprès des parlementaires gardois et des groupes politiques de l'Assemblée Nationale afin que les besoins du département soient pris en compte.

Nîmes le 12 avril 2000

Le Gard était en grève le 7 avril

(1) La CGT et la FCPE retenues par les rencontres au Rectorat et à l'Inspection Académique n'ont pu participer à cette rencontre.

faire face aux besoins existants, notamment les besoins en remplacement (2000 postes aux concours 2000), reporter le débat sur les programmes, développer les secondes de détermination, augmenter la subvention UNSS (le budget se discutait 2 jours plus tard en CA, cf. plus loin). Nous avons développé l'idée que la transformation du système éducatif ne pouvait pas contourner l'effort pour accorder une place nouvelle à cet enseignement. Une audience plus précise devrait suivre.

Le Ministre, tout en prenant bonne note de nos propositions ne s'est pas engagé plus avant sur le contenu du collectif budgétaire qui devrait être discuté le 26 avril. Il s'est engagé à renouer avec des rapports plus "normaux" avec les organisations syndicales. Quant au contenu de sa politique il nous a demandé de lui accorder un délai de réflexion, tout en précisant que nos revendications dépassaient largement le milliard du collectif...

Pour notre part, nous n'entendons pas relâcher les pressions afin d'être entendu dans le contenu du collectif et la préparation du budget 2001.

(1) J. Lafontan représentait le SNEP
(2) J. Lang, J.L. Mélenchon et leur directeur de cabinet C. Forestier, G. Ramirez.
(3) Document complet consultable sur notre site internet (www.snep.edu)

CE A nouveau ministre, nouvelles démarches de relance pour le dossier CE

Une lettre commune SNEP/SNES/SNUipp vient d'être adressée au nouveau Ministre pour demander l'ouverture immédiate de négociations pour les corps en voie d'extinction (PEGC, CE, AE...)

Rappelons à notre nouveau Ministre que celui-ci s'était adressé à Claude ALLEGRE pour demander l'ouverture de telles négociations !!!

Une demande d'audience est sollicitée dans les plus brefs délais.

D'autre part chaque organisation fait parvenir un argumentaire sur le ou les corps qu'elle représente. Pour qu'aboutissent nos revendications pour les CE, les pressions du SNEP et de l'ensemble des collègues doivent se poursuivre et s'accroître.

**Michèle CHARPIN,
Secrétaire Nationale**



Enseignement professionnel

L'empreinte des luttes pour une vraie avancée

Suite aux fortes actions développées dans l'enseignement professionnel depuis fin janvier et auxquelles les enseignants d'EPS ont massivement pris part, un ministre délégué à l'enseignement professionnel, M. J.Luc Mélenchon, a été désigné.

Le SNEP qui demandait audience sans succès

depuis 6 mois au précédent ministère sur la question de l'EPS en LP a été reçu par M.Pignerol, conseiller du nouveau ministre le 6/04 et par le Ministre lui même le 11/04 (voir ci-dessous) et sera à nouveau reçu le 21/04 .

Un nouveau projet de statut des PLP a été présenté devant un CTPM, le 13 avril et approuvé.

L'ensemble des organisations directement concernées par ce texte ont souligné les réelles avancées: 18h pour tous les PLP, " sans annualisation, ni globalisation, ni flexibilité, ni pondération " .

De plus le SNEP a obtenu des garanties supplémentaires visant à préciser les conditions de participation à des actions de soutien et d'aide aux élèves en difficulté (voir amendement) ainsi que l'annulation des suppressions de postes programmées.

Le ministre, dans son discours d'ouverture, a pris l'engagement de poursuivre les négociations sur les questions en suspens (SEGPA, EREA), sur celles " nées du mouvement social " (charte de l'enseignement professionnel présentée maintenant seulement comme un document d'étape, grilles horaires, ...), sur les questions des " rythmes scolaires et des programmes " .

Dans ces conditions, le SNEP, avec toute la délégation FSU, s'est prononcé pour le texte.

Nous avons exigé de voir concrétisés rapidement les engagements pris. Le SNEP et le SNES ont enfin réitéré au CTPM, leur demande d'alignement des maxima de service pour les disciplines artistiques et l'EPS sur ceux des autres disciplines.

Serge CHABROL
Jean FAYEMENDIE

AUDIENCE : ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Mardi 11 avril, première audience avec J.L. Mélenchon, ministre de l'Enseignement professionnel

Après une brève présentation de notre syndicat nous avons fait part d'un certain nombre de propositions pour le développement de notre discipline dans la voie professionnelle. :

1) Maintien de tous les horaires existant dans les L.P. qui avaient obtenu 3 ou 4h en BEP en application des 2h+2.

2) Passage à 3h pour toutes les classes des L.P (CAP BEP, Bac PRO)

Sur cette question des horaires J.L.Mélenchon n'a pas encore eu le temps d'étudier ce dossier Nous avons insisté sur le fait qu'il était en son pouvoir d'intervenir dans les plus brefs délais pour que soit mis un terme aux suppressions de postes engagées dès l'annonce aux Recteurs du projet de réduction des horaires EPS à 2h en BEP.

3) Réexamen de la question de la mixité des équipes pédagogiques.

Le Ministre s'est montré extrêmement intéressé par tous les arguments que nous avons développés sur les conséquences de la suppression du mouvement séparé en EPS

4) Redonner au sport scolaire les moyens de se développer dans les L.P. en réaménageant par exemple le rythme de la semaine : libérer le mercredi après midi, dégager une plage horaire entre 12h et 14h....

5) Aligner l'EPS sur les autres disciplines pour dédoubler les classes trop chargées.

6) Rénover et améliorer les installations sportives des L.P.

Quels enseignements tirer de cette première rencontre ?

Un ministre à l'écoute, et qui estime que l'EPS discipline des savoirs en acte (discours rarement entendu au M.E.N) a un rôle important à jouer dans la scolarité du public particulier de la voie professionnelle.

J.L. Mélenchon a tout particulièrement apprécié que nous soyons venus à ce premier entretien avec des propositions. Les semaines qui viennent nous diront si elles seront entendues et suivies d'effets.

D. LENFLE

LP : ANNULATION DES SUPPRESSIONS DE POSTES EN EPS

Au CTPM du 13/04, J. Fayemendie, membre de la délégation FSU au titre du SNEP a posé fermement notre exigence d'annulation des suppressions de postes et blocs horaires prévues en LP et SP, conséquence des nouvelles grilles horaires (suppression des heures de plein air). Il a rappelé que cette exigence avait déjà été formulée auprès du précédent ministre, de M.Pignerol , conseiller du nouveau ministre et auprès de M.Mélenchon lui même..

Le directeur de cabinet de J.L.Mélenchon, président du CTPM, a confirmé que des instructions avaient été données en ce sens aux recteurs. Si celles-ci n'avaient pas été suivies d'effet, il s'est engagé à intervenir pour qu'il ne soit procédé à aucune suppression de poste et blocs horaires en EPS liée aux nouveaux horaires.

Il s'agit là d'un succès important de l'action syndicale mais il convient d'être très vigilants pour que l'engagement pris se concrétise. Nous savons en effet que des suppressions sont prévues par suite de l'abandon des heures de plein air. Dans chaque LP ou SP concerné, l'équipe EPS doit informer d'urgence le secrétariat académique du SNEP ainsi que le secrétariat national.

UN AMENDEMENT SNEP ACCEPTÉ

Dans le projet initial de statut des PLP, après deux paragraphes parlant des projets pluridisciplinaires et des stages, un article précisait : " lorsqu'un enseignant n'accomplit pas, pendant une semaine, la totalité de ses obligations de service, ..., son service est complété, dans la même semaine, par une participation aux actions de soutien et d'aide aux élèves en difficulté. " Cette formulation laissait à penser que pour toute raison (absence du prof, des élèves, ...) il devait y avoir compensation.

L'amendement proposé par le SNEP précisait : " lorsqu'un enseignant n'accomplit pas, dans le cadre des périodes de formation en entreprise et des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, pendant une semaine, la totalité de ses obligations de service, et sous réserve des dispositions sur le report prévues aux alinéas précédents, son service est complété, etc... " a été voté à l'unanimité.

Il permet donc de restreindre cette " compensation " aux seules périodes de stages et projets pluridisciplinaires.

Horaires

BEP - BAC PRO

Dans le BO spécial n°2 du 9/03/2000 sont publiées les grilles horaires élèves.

Les horaires sont toujours bi-annualisés mais des grilles détaillées comportent des références hebdomadaires :

2 h en BEP
3 h en Bac pro

En l'attente d'un nouveau débat avec le ministère sur l'EPS en LP, les établissements ne sauraient descendre sous ces références hebdomadaires.

Les ateliers de pratique EPS sont prévus en BEP.

Plan de développement de l'EPS : le SNEP s'adresse aux nouveaux Ministres de l'EN

Dès que le remaniement ministériel a été réalisé, le SNEP a pris contact avec les deux ministres en charge de l'Education (Lang et Mélenchon), pour leur faire connaître la situation actuelle de l'EPS et du sport scolaire, ses revendications spécifiques, et pour solliciter une audience dans les meilleurs délais. L'essentiel des propositions est résumé ici.

Cadre général et note d'ambiance

Même si J. Lang n'est pas un nouveau venu dans le monde de l'EN, il nous a paru important de rappeler notre conception du rôle et de la place de l'EPS et du sport scolaire dans le système scolaire. L'augmentation des horaires, indissociable d'une évolution positive des conditions d'enseignement, est tout à la fois un facteur d'amélioration des rythmes scolaires et un élément du processus de démocratisation de l'École. Quant au sport scolaire, il est un atout de formation sportive et citoyenne, un facteur de vie des collèges et lycées, qui mériterait d'être mieux connu, valorisé et développé. Ces orientations valent bien sûr pour le premier degré, même si les conditions de l'enseignement sont différentes. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, c'est toute l'architecture des formations sportives et technologiques qui mérite d'être transformée, au bénéfice de tous les étudiants.

Ce cadre posé, force est de constater que les conditions d'enseignement et de pratique de l'EPS, dans la plupart des établissements scolaires, ne permettent pas à l'EPS de jouer tout son rôle. Au problème récurrent des installations sportives – insuffisantes, et/ou inadéquates, et/ou trop éloignées, et/ou mal entretenues – s'ajoutent celui des effectifs trop souvent pléthoriques, celui de la sécurité des élèves et des enseignants, celui de la responsabilité (judiciarisation de plus en plus fréquente des incidents ou des conflits, collègues mis en cause, maltraités par l'appareil judiciaire, injustement condamnés...).

Des attentes à l'égard du ministère

Dans ce contexte souvent difficile, le dynamisme des enseignants d'EPS est souvent remarquable et remarqué,

de même que leur capacité d'innovation. Pour autant, les rencontres nombreuses du SNEP avec la profession montrent l'urgence d'un signe fort et concret de reconnaissance du rôle positif de l'EPS, de la part du ministère.

a) L'urgence : création de postes et recrutements

Les besoins existent, et sont importants, pour assurer les remplacements, diminuer les effectifs, compenser le temps perdu en déplacements, diminuer les HS, permettre la stabilisation des collègues. **Il faut créer des postes.**

Les candidats aux concours de recrutement externes sont très nombreux. **Il faut augmenter ces recrutements.**

Par ailleurs, certains dossiers demandent un traitement immédiat : report du débat "programmes lycées" au CSE pour poursuite du travail sur son contenu ; décisions sur la poursuite de l'enseignement de détermination EPS en 1^e ; assises du sport scolaire et subvention de l'UNSS.

b) Exigence d'un plan pluriannuel

L'objectif à terme demeure "5h d'EPS pour tous". Des étapes et des priorités doivent être proposées (4h en 5^e, 3h en Terminale, en LP, EPS en SEGPA). Des voies de diversification (renforcement, soutien) peuvent se développer. Les établissements ZEP, sensibles, "plan violence", devraient être dotés d'un poste de prof d'EPS "en plus" (reprise et extension de la mesure de 1993). Le sport scolaire doit être mieux considéré (MAD de l'UNSS, statut de délégué de district, moyens de fonctionnement).

Le problème des équipements sportifs scolaires et universitaires doit être pris en charge par le MEN, en liaison avec les collectivités.

C'est l'ensemble de ces questions, auxquelles s'ajoutent les dossiers de la Formation (I et C), de l'INRP, de la revalorisation, de la RTT, que nous aborderons avec "les nouveaux locaux de la rue de Grenelle".

Michel FOUQUET

installations

Les cartons ? Encore !

Cela faisait quelques temps que nous n'y avons pas fait écho... la rubrique des cartons distribués à propos des conditions matérielles de l'EPS se poursuit.

Rappelons-en les principes :

Les cartons ont vocation à être distribués aux divers "décideurs" (en particulier élus locaux, députés, conseils généraux et régionaux, ministres, IA...) pour les interpellier publiquement sur les responsabilités qu'ils assument (ou pas !).

Carton rouge : sanction (ce qui ne va pas – ce qu'il faut faire)

Carton jaune : avertissement (ce qui est insuffisant – les progrès à réaliser)

Carton vert : encouragement (ce qui va – les progrès à réaliser)

C'est ainsi que le Dauphiné Libéré, début février, titrait dans son édition de Privas (07) : "les profs de sport en ont ras la casquette". En effet, le déménagement du collège Bernard de Ventadour dans des locaux neufs à la prochaine rentrée se fera sans la moindre installation sportive ! C'est certainement une application par anticipation de l'article 40 de la nouvelle loi sur le sport qui prévoit qu'à l'avenir "les équipements nécessaires à la pratique de l'EPS doivent être prévus à l'occasion de la création d'établissements...". En conséquence, carton rouge au Maire de Privas qui a laissé "pourrir" la situation.

Carton rouge à la Mairie de St Denis, au Conseil général et au Rectorat de La Réunion pour l'état du stade de La Redoute (de la déroute !) qui met l'EPS de plusieurs collèges en péril. Ces dernières semaines, des actions d'envie se sont développées dans l'île de La Réunion (grèves, manifestations...) à propos des installations d'EPS.

Saône et Loire (71)

Carton rouge au lycée Cassin de Macon dévolu au Conseil régional de Bourgogne qui ne veut ni réparer le gymnase actuel ni en construire

un supplémentaire pour répondre aux besoins des 75 classes et de leurs 8 profs, mais aussi au Proviseur du lycée pour son manque évident de soutien.

Carton jaune au Conseil général pour la situation du collège Bréart de Macon où la construction du gymnase est toujours remise à plus tard. "Les élèves pratiquent l'EPS comme en 1950. On a 50 ans de retard".

Oise (60) – suite

La situation de la piscine du lycée Paul Langevin a valu un nouveau carton rouge : après trois retards, la réouverture était prévue en mars... Le Courrier Picard a, par ailleurs, rendu compte de l'évolution des cartons distribués le 6 décembre dernier. Certains sont passés du rouge au jaune. Encore un effort...

Faites comme eux !

Les collègues du lycée René Cassin de Macon (71) nous transmettent un dossier envoyé à toutes les autorités politiques et administratives intitulé "Projet de construction d'une nouvelle installation sportive couverte pour l'amélioration des conditions d'enseignement de l'EPS au lycée R. Cassin".

A partir de l'analyse de la situation actuelle et de ses conséquences sur l'EPS comme le non-respect des programmes officiels, ils font des propositions argumentées pour réhabiliter le gymnase actuel et en construire un supplémentaire.

Les cartons d'une main, le référentiel de l'autre

Le SNEP, avec les collègues, revendique, mais il propose aussi. C'est le sens du référentiel national en préparation répondant aux exigences fonctionnelles de l'EPS. En septembre 2000, sortie du premier document intitulé "Les grandes salles pour l'EPS". En effet, 40mx20m, c'est fini et le 44mx24m c'est dépassé !

Jean-Paul TOURNAIRE



Le Centre EPS et Société publie :

L'identité professionnelle à l'épreuve du sport

Dans le cadre du Centre, Pascal Duret et Christian Couturier, ont utilisé un questionnaire destiné à "tester" les représentations des enseignants d'EPS par rapport à leur discipline et au sport.

Les résultats fournis par l'analyse des réponses ont permis de faire un travail, où deux points de vue ont pu s'exprimer : celui du sociologue, et celui de l'enseignant, syndicaliste de surcroît. Ce livre rend compte de ce travail et va même un peu au-delà, en proposant des extraits d'autres ouvrages ou enquêtes et des bibliographies thématiques.

Ce travail s'inscrit dans les préoccupations du Centre qui sont, pour partie, de traiter des rapports EPS / Sport. Il permet de faire un constat, dans le cadre de certaines limites méthodologiques, et de brosser quelques pistes pour susciter une réflexion sur ce thème.

Enfin l'ouvrage est augmenté d'une postface qui s'interroge sur l'analyse du sport et le renouvellement des modèles déjà produits.



Les nouveautés d' " EPS et Société "

- **Les numéros 5 et 6 de " Contrepied "** : Tout sur les programmes collèges et lycées au moment où le débat va rebondir.

- **Un rappel du numéro 5** : des témoignages concrets d'enseignants d'établissements, des articles de fond (P. Goirand, A. Hébrard, A. Davisse, J. Eisenbeiss, J. Roche, J. Rouyer, une synthèse (A. Becker, M. Fouquet, P. Goirand).

- **Le contenu du numéro 6** : des paroles de professeurs de lycées (Montpellier, Coutanse). Un dossier gymnastique au collège (JP Levieux, M. Leguerinel, A. Ester, M. Loquet) ; un débat de fond sur les " compétences " (C. Couturier, G. Mons), sur l'identité professionnelle (D. Pasco) ; des propositions sur l'entraînement (R. Mérand), sur la formation professionnelle (J. Metzler), sur les contenus (J. Marsenach), le premier degré (C. Pontais, Y. Moulin), l'inspection (S. Deltour, R. Pasteur) ; un écho des autres disciplines (dessin, SVT, technologie, français...) et enfin le point de vue des animateurs du Centre.

Numéro indispensable pour participer aux enjeux actuels de la profession.

- **Un livre : L'identité professionnelle à l'épreuve du sport**, (cf. article de C. Couturier)

Election au M.J.S. 22 mai 2000

Un enjeu important pour les personnels

Un référendum de représentativité est organisé au Ministère de la Jeunesse et des Sports, afin de désigner les représentants des personnels aux Comités Techniques Paritaires Ministériels, Régionaux, Départementaux pour les DOM et des Etablissements Nationaux.

C'est au sein de ces instances paritaires que les questions intéressantes : l'organisation des services et les conditions collectives de travail sont traitées : formation continue, hygiène et sécurité, carte des emplois et profils des postes, critères de répartition indemnitaire....

Toutes modifications de statut des corps du Ministère sont obligatoirement soumises au CTP Ministériel.

C'est en fonction des résultats de ce scrutin :

- que sera établie la représentativité des organisations syndicales donc de la FSU au M.J.S
- que les représentants des personnels seront désignés par les organisations syndicales pour siéger dans ces instances.

- que les décharges syndicales seront attribuées

4 syndicats de la FSU sont concernés par ces élections : EPA, le SNASUB, l'UNATOS et le SNEP.

Les résultats de ce scrutin ont une importance non seulement pour la représentativité de la FSU au M.J.S, mais également pour conforter la FSU comme première fédération de fonctionnaires dans la Fonction Publique d'Etat.

La situation au M.J.S :

En dix ans, ce Ministère a perdu plus de 1000 emplois budgétaires dont 450 dans le secteur Sport.

Si l'hémorragie a été globalement stoppée depuis 2 ans (sauf pour le secteur sport : suppression de 67 emplois au budget 2000), la perte de moyens provoque, un émiettement des missions, le recrutement de nombreux personnels non titulaires, un coût élevé des formations, des dérives fonctionnelles concernant les personnels. Les missions de service public fondatrices de ce Ministère se délitent progressivement.

Les propositions de la FSU pour cette élection ont pour objectif de renforcer et développer les missions de Service Public au M.J.S. Elles s'articulent autour de 3 grandes orientations :

⇒ Donner du corps aux idées pour :

- améliorer le projet de loi sur le Sport
- obtenir une loi cadre pour l'Education Populaire
- renforcer le Service Public

⇒ Donner du souffle aux missions fondatrices du M.J.S pour :

- renforcer la mission de formation
- Augmenter les missions d'expertise, de conseil et de développement
- assurer la mission de contrôle

⇒ Donner du muscle au budget, et au moins le doubler dès 2001 pour :

- offrir plus de moyens aux services et aux partenaires associatifs
- respecter les métiers et les compétences des personnels
- réussir la réduction du temps de travail sans diminuer les capacités d'intervention du M.J.S.

Améliorer les conditions de travail et d'emploi de tous les personnels

C'est aussi la condition nécessaire pour une meilleure efficacité des services et des établissements.

- Améliorer les perspectives de carrières pour toutes les catégories
- réduire la précarité par un plan d'ensemble de titularisation
- réduire le temps de travail sans aggraver les conditions de travail des personnels.
- 37,5 annuités de cotisation pour tous : secteur privé, et public pour le calcul des pensions et des retraites à taux plein.

Pierre DELACROIX

BON DE COMMANDE

N°5 – (programmes I)

80 F. xex. = F

N°6 – (programme II)

80 F. xex = F

Livre de Christian Couturier – Pascal Duret

100 F. xex = F

"L'identité professionnelle à l'épreuve du sport"

Frais de port

(16F. pour un exemplaire,

21 F. pour deux ou trois exemplaires)..... F

TOTAL : F

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de
" Centre EPS Société / CCP 4148125X La Source "

Le contenu d'une discipline en débat !

Depuis la rentrée, le SNEP n'a pas ménagé ses efforts pour organiser le débat pédagogique et le porter devant la profession, sans exclusive et avec un souci d'ouverture : toutes nos réunions ont été ouvertes à tous les enseignants, syndiqués ou non, aux étudiants, aux inspecteurs pédagogiques, à toutes les organisations que le thème pouvait intéresser, les autres syndicats, les parents d'élèves, l'AAEPPS et bien sûr les membres du GTD qui ont produit le texte. Il faut faire remarquer que, sauf à de rares endroits (comme à Grenoble) où des réunions ont été organisées conjointement par le SNEP et l'AAEPPS, nous n'avons jamais été invités nulle part, par aucun des partenaires précédemment cités. Ce qui en dit long sur qui mène le débat aujourd'hui sur l'EPS, et surtout dans quel état d'esprit. L'invitation systématique de toute la communauté EPS, annoncée publiquement était pour nous l'expression d'une réelle volonté d'un débat sur le fond des questions posées et qui sont rappelées dans l'article que nous avons produit dans la revue EPS. ou dans les différents bulletins syndicaux de l'année. Tout cela a pesé, et nous en félicitons.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le GTD procéderait à une réécriture complète des textes qui ont été présentés au Conseil National des Programmes. Ces textes tentaient de proposer une synthèse peu convaincante et peu intégratrice des différentes observations et critiques faites au cours de l'année scolaire et retenues par le GTD. Lors d'une rencontre avec Gilles Klein, nous avons exprimé d'un commun accord, la volonté de " sortir par le haut " des différences d'appréciation entre le GTD et le SNEP. Ce qui signifiait dans notre esprit, la production d'un texte qui soit professionnellement utile, compréhensible, et qui prenne en compte évidemment la sensibilité que nous avons développée, proposée à la profession, et qui n'a pas été remise en cause au cours des débats publics que nous avons menés. De notre côté, nous avons également rencontré le Conseil National des Programmes, et nous avons pris contact avec les représentants nationaux du SE et du SGEN ainsi que des deux fédérations de parents d'élèves pour des discussions approfondies. Par ailleurs, nous questionnons un certain nombre

de représentants du monde scientifique sur des notions et idées développées par le GTD : au colloque du 18/19 mars que nous avons organisé, Michel Serres a par exemple contesté " l'équilibre " comme facteur d'apprentissage et a montré que l'éducation, le développement étaient fondamentalement organisés par le déséquilibre et la rupture (cette conférence sera bien sûr reproduite dans les Actes du colloque à venir, et nous publierons quelques extraits significatifs sur notre site Internet).

Quel avenir ?

On ne peut pas cacher que la situation politique a changé avec le départ d'Allègre, au moins sur les aspects de méthode. Si Claude Allègre avait commandé un travail rapide et sans concertation avec les enseignants, on peut espérer quelques modifications de procédure. Nous pensons qu'après cette période un peu rude pour tout le monde, on puisse se donner un peu de temps pour continuer à échanger. Nous demandons aujourd'hui un délai supplémentaire, c'est à dire un report du passage des textes au Conseil Supérieur de l'Education.

Sur quoi continuent à porter les désaccords ?

Nous avons annoncé dès le début de l'année scolaire que nous souhaitons mener une réflexion en profondeur sur l'EPS que nous voulons pour le lycée. Nous continuons sur cette voie et si nous mettons volontiers l'accent sur les oppositions que nous pouvons avoir sur la base des textes proposés, c'est parce que nous pensons que les problèmes en cause ne sont pas anodins, qu'ils sont porteurs d'une vision de l'EPS discutable, sujet à interprétations diverses et donc porteurs également d'une " EPS en miette " ou plutôt " en morceaux ".

Si l'on s'attache à l'essentiel, les points de désaccord portent sur trois aspects qu'il est nécessaire de rappeler.

La fonction des programmes.

Notre collègue Jacques Méard dans sa réponse (voir dans ce bulletin), à l'article de Denis Lemercier en dit : " *Le GTD se contente finalement d'entériner ce qui se fait déjà sur le ter-*

rain ; c'est ça la vraie fonction des programmes. " Nous réaffirmons avec force qu'un programme n'a pas pour objet unique de photographier la réalité, qu'il doit tracer une trajectoire forte pour la discipline et qu'il doit être un moteur, en réorientant en particulier les pratiques, après un inventaire (qui n'a pas été fait) et après un accord professionnel sur les avancées possibles (ce qui n'aurait même pas été recherché si le SNEP n'était pas intervenu). D'autant qu'est apparue une contradiction dans l'argumentation du GTD au cours de nos différents débats : comment peut-on dire à la fois que les programmes entérinent des pratiques déjà existantes (nous serions tous des profs d'équilibre corporel), et en même temps que le GTD a opéré une séparation entre équilibre et efficacité justement parce que ces pratiques n'enseigneraient pas cet équilibre, en se concentrant exclusivement sur les apprentissages " moteurs ". Il faudrait savoir !

Equilibre et/ou efficacité

Les termes proposés aujourd'hui ont changé. Nous ne savons pas exactement quelle formulation sera finalement retenue, mais ce n'est pas très important parce que l'idée demeure. Une idée que nous continuons à trouver profondément dualiste : la personne d'un côté, le corps-outil de l'autre, l'émotion ou l'intelligence contre la motricité... Bien Sûr il sera désormais précisé que les deux ne peuvent se travailler que lors d'une activité concrète, mais malgré tout cette " schizophrénie assumée " (ce sont les propos de Gilles Klein) tend à déshumaniser la technique et à " détechniciser " l'humain, la technique devient sourde et aveugle et la personne n'est qu'intelligence et sensation. Là encore, il y a des débats que nous espérons dépassés. Et il ne s'agit pas de nier l'importance, sous réserve d'inventaire et que les exemples donnés explicitent la notion de développement personnel, de ce que le GTD a appelé (et continue d'appeler) les compétences B (mais s'agit-il de compétences ?). Nous avons même écrit que l'accès de tous les élèves à des méthodes, à des attitudes, à une prise de conscience, à une connaissance de soi dans l'activité au nom d'une vision culturelle large des APSA et au service de l'efficacité des techniques corporelles, constituaient le cœur de l'EPS. Pourquoi faut-il forcément

appeler ça du " B " ? Cet attachement à la partition doit bien avoir un sens, sinon nous aurions rapidement trouvé un compromis qui était à portée de main.

Enfin, citons cette phrase : " *L'action éducative se déroule toujours sur un continuum dont l'un des pôles est le développement de la personne et l'autre les apprentissages culturels* ". Elle pourrait être écrite par le GTD. Et bien non, c'est Jean Le Boulch, en 1971. Quelle consécration trente après !

Les groupements d'APSA

Ces groupements ont au moins deux fonctions, ils servent à établir des groupes d'activités proches, utiles pour établir une programmation, et servent à définir le sens culturel, et donc social, de ces activités, c'est à dire le problème principal qu'elles posent à l'activité humaine. Les sports collectifs sont d'abord des activités d'affrontement collectif. Cela donne le sens de l'apprentissage visé. Évidemment ces groupements ne sont pas parfaits, attaquables théoriquement, mais ils constituent un compromis professionnel qui fonctionne et qui pourrait être amélioré. Par exemple le water-polo est un sport collectif, le plongeon une activité de production de formes gestuelles codifiées et entrant dans les activités gymniques, admettons cela. Professionnellement parlant, dans le cadre scolaire, c'est quand même prioritairement la question des déplacements dans l'eau, pour aller vite, loin, au fond, qui doivent organiser massivement l'enseignement scolaire de la natation. Y a-t-il beaucoup de lycées dans lesquels on fait un cycle complet de water-polo, de descente de rivière ou de plongeon ? Si modification des groupements il doit y avoir, il faut alors argumenter et travailler sérieusement, en posant notamment la question : pour quoi faire ?

En fait l'abandon des groupements et la séparation " A " et " B " ont constitué la base de travail du GTD qui s'appuie elle-même sur une rupture avec les programmes collèges. Commande institutionnelle et donc politique (il faut se rappeler qu'Allègre a commencé sa " réforme " par le lycée) qu'il faudra interroger un jour, pour bien comprendre la situation dans laquelle nous nous sommes mis !

Le débat, on le voit, n'est donc pas terminé, et ne s'arrêtera pas une fois les programmes votés ! Et quand ils le seront, il faudra prouver leur intérêt, leur pertinence et leur efficacité. Le SNEP, comme pour le reste, fera preuve, n'en doutons pas, de vigilance et d'esprit de suite !

Christian COUTURIER

Rassembler, créer une dynamique professionnelle autour du programme lycée... c'est possible !

Le SNEP a pris acte de la volonté nouvelle affichée par le GTD d'inscrire le programme lycée dans une certaine continuité avec le collège (continuité-dépassement, avions-nous proposé). Si ce changement de cap peut s'inscrire dans la forme, de façon plus essentielle, il doit se traduire par des évolutions notables relatives aux questions de fond qui sont posées depuis juillet 99 (cf. article de C. Couturier dans ce bulletin).

Il y a accord, nous semble-t-il, sur les grandes visées éducatives de l'EPS **tout particulièrement sur la recherche d'un développement personnel** (introduit dans le programme collège à la demande du SNEP, cf. les finalités de l'EPS) qu'il convient toutefois de définir, comme l'exige la charte des programmes. Nous devons d'ailleurs ajouter une autre visée : celle d'une citoyenneté active et critique incluant la maîtrise de sa santé, la solidarité, une attitude lucide à l'égard des APSA, de leurs formes sociales de pratique et de sa propre pratique.

La divergence avec le GTD porte sur le processus éducatif concret, en fait sur la nature de la didactique à mettre en place pour atteindre les objectifs de formation. Pour nous, le moteur des acquisitions éducatives est dans la construction de l'efficacité dans une APSA, dans l'efficacité personnelle, à terme dans la compétence spécifique intégrant le développement personnel, la citoyenneté. Pour le GTD le développement personnel et la réalisation de soi passent obligatoirement par des enseignements distincts (A et B) même si des " chaînages " (A+B) sont proposés qui associent finalement ce qu'on s'est évertué souvent faussement à dissocier préalablement.

A nos yeux le programme pourrait donc comprendre un paragraphe sur le lycée et les lycéens, leurs caractéristiques, un autre sur les finalités de l'EPS au lycée dans le prolongement de celles du collège. S'ajouterait à cela un chapitre remplaçant les objectifs généraux du collège et portant **sur des grands types d'expériences culturelles à proposer aux lycéens** (approche anthropologique). Tirés de l'analyse des APSA et de la diversité de leur forme de pratique, caractéristiques de grandes intentions humaines qui habitent les APSA, ils pourraient constituer, dans le respect de la spécificité de chaque APSA, des modes d'entrée dans l'activité pertinents par rapport à certaines conditions concrètes d'enseignement ou encore enrichir de façon permanente ou ponctuelle les contenus de telle APSA (par exemple la visée athlétique en sport collectif, la visée esthétique en gymnastique, la visée réflexive sur soi en natation...).

Dans le prolongement du programme collège, des instructions officielles pour le lycée et donc dans l'esprit de continuité annoncé, nous proposons

qu'apparaissent très clairement 9 groupes d'activités **redéfinis** (incluant les APA et les activités " d'entretien "), précisant le sens culturel et social principal, les enjeux essentiels de contenus de chaque catégorie (par exemple **l'affrontement** pour les sports collectifs...). Il s'agit ici d'une préoccupation d'ordre épistémologique et didactique liée à la question de **la culture, corporelle, sportive et artistique commune**, à celle de l'égalité des élèves devant les contenus scolaires.

Le croisement des expériences " culturelles ", des groupes d'APSA ainsi réécrits, des caractéristiques du lycée et des lycéens, des finalités de l'EPS au lycée, permettrait au niveau des acquisitions attendues de redéfinir (par rapport au programme collège) une compétence spécifique **visée en fin de cycle d'apprentissage**, son " épaisseur " culturelle et éducative. Le nombre d'APSA retenu par année d'enseignement, les durées minimum d'apprentissage permettant la réalisation des objectifs annoncés, des fiches par activité donnant des situations de référence et précisant des niveaux de compétences spécifiques devraient à notre avis compléter l'architecture des programmes lycées.

Ces propositions nous amènent à penser qu'il est possible de rédiger aujourd'hui un programme d'EPS pour le lycée qui soit dans la continuité du collège et qui propose dans le même temps son dépassement. Nous souhaiterions être entendus et compris.

Alain BECKER

(1) Au-delà de la nature du rapport entretenu au patrimoine culturel (les APSA) déjà exprimée dans la Revue EPS

(2) Nous récusons la dénomination APDP (activités physiques de développement personnel) qui laisse entendre en creux que les autres APSA n'auraient pas pour vocation le développement personnel.

**2ÈME SÉMINAIRE
organisé par l'Institut
de la FSU sur le thème
de la violence**

4 MAI A PARIS

**Renseignements et inscriptions
directement à l'Institut :**

01 44 79 90 36

ou

01 44 79 90 30

Programmes lycées

Equilibre personnel ou normativité sociale ?

Notre collègue D. Lemercier, maître de conférence en psychologie à l'UFRSTAPS de Caen, responsable SNESUP s'inquiète dans le SNEP n°609 (en tribune Libre NDLR) du risque que représenterait l'introduction, dans les programmes EPS de lycées, de la notion d'équilibre personnel (compétences B). Sa conclusion fait dans la dentelle : " *les nouveaux programmes EPS présentent un caractère de dangerosité immédiat et potentiel* ". On l'a compris : la bête immonde est à nos portes. Tous aux abris !

Je me contenterai de répondre aux principaux arguments de notre collègue (extraits) :

1/ " *l'adjectif personnel (d'équilibre personnel) renvoie au concept de personnalité ... unique, singulière ... question de la normalité de la personnalité* ". D. Lemercier fait ici un raccourci un peu rapide entre " personnel " et une définition de la " personnalité " conçue comme une entité tellement singulière, tellement intime et immaculée qu'elle ne pourrait être entachée par la " méchante norme sociale ". Comme il le fait remarquer de façon contradictoire plus loin dans son texte, la personnalité, ça rend aussi compte de ce qui est commun aux êtres humains et qui s'apprend. Cette contradiction dans son texte fait chavirer l'ensemble de l'édifice argumentaire. L'école favorise le développement de la personne mais elle fait acquérir aussi une culture et des attitudes socialement acceptables.

2/ " *Se donner un projet technique réaliste pour atteindre le but visé (exemple de compétence B), me semble un aveu de cette visée normative* ". A la lecture de ce passage, je suis vraiment étonné. Car lorsqu'on jette un coup d'œil dans les établissements (3/5 membres du GTD sont des enseignants de lycée à plein temps), on constate que ce type d'objectif est bien une constante chez tous les enseignants, y compris ceux d'EPS : en effet, à quoi sert l'école, si ce n'est à mettre l'élève dans une activité d'apprentissage intentionnelle, c'est-à-dire " projetée ", à dépasser la simple recherche de plaisir immédiat, d'éviter les fantasmes de tel adolescent qui ne veut pas travailler parce qu'il est persuadé qu'il deviendra Anelka ? Est-il possible d'acquérir des savoirs fondamentaux, des éléments de culture, sans " projet réaliste " ?

3/ " *C'est un non-sens de considérer qu'elle puisse être évaluée (la personnalité)* ". Premièrement, il m'apparaît que Denis réduit l'évaluation à la notation. Deuxièmement, le texte ne dit pas qu'il faut noter les compétences B. Enfin, et c'est le plus important, on ne peut ignorer que depuis 1993, les profs EPS continuent à enseigner et à évaluer les compétences relatives au pôle B. En effet, toutes les enquêtes montrent que la note de connaissance est souvent modifiée par le prof devant son ordinateur ; qu'elle est modifiée arbitrairement et sans critères pour valoriser le lycéen qui travaille bien (s'engage seul, dans un groupe, intègre les règles sociales, ...) mais qui n'est pas performant et à baisser la note du lycéen qui est performant mais qui ne fiche rien et perturbe le cours. Ce constat est irréfutable. Il signifie que le prof de gym en lycée enseigne et note déjà ce que nous avons nommé " l'équilibre personnel " (notion qui deviendra d'ailleurs " développement personnel " dans la version 2000 du programme lycée, sous l'influence du SNEP en particulier). Mais cette prise en compte est clandestine, opaque, arbitraire (nous ne jetons la pierre à personne car nous l'avons fait, comme tout le

monde), ce qui est malsain, injuste pour les élèves, suicidaire pour l'EPS (accessoirement, c'est une entorse au Droit, à un moment où le développement de conduites citoyennes chez les élèves est affiché comme un axe majeur du système scolaire). Alors, quelle autre solution dans les programmes à paraître que de chercher à nommer et à identifier ce pôle de compétences ? Le GTD se contente finalement d'entériner ce qui se fait déjà sur le terrain ; c'est ça la vraie fonction des programmes.

4/ " *Les nouveaux programmes EPS présentent un caractère de dangerosité immédiat et potentiel* ". Je me demande si le vrai danger n'est pas, à l'inverse, de laisser dans l'ombre, dans le " transversal ", des compétences non vérifiables, rarement atteintes parce que non didactisées, non opérationnalisées (compétences générales) ? Le vrai risque n'est-il pas de juxtaposer un discours humaniste (posant par exemple avec ostentation la question de la normativité en EPS, comme Lemercier) et des pratiques qui ne le sont pas du tout ?

Il y a d'ailleurs quelque chose d'incongru à agiter le foulard rouge d'une supposée normativité potentielle des lycéens à propos d'un texte, certes maladroit mais qui a le courage d'aborder les vraies questions, à un moment où les praticiens parlent de leur difficulté à faire la classe et où les médias nous offrent quotidiennement le spectacle d'établissements scolaires qui manquent de surveillants, de profs, de moyens, des établissements au bord de l'explosion. Nous aimerions par exemple savoir si aujourd'hui Kaplan et Meritte, et les milliers de collègues en établissements difficiles, sont vraiment perturbés par le risque de l'excès de normativité des élèves ou plutôt par les questions inverses, celles que pose justement ce programme : comment créer les conditions des apprentissages, comment améliorer les attitudes des élèves vis-à-vis du savoir et des autres, comment enseigner vraiment ces attitudes sans lâcher sur le disciplinaire, sur le " noyau dur de l'EPS ", c'est-à-dire la motricité efficiente et les APSA ?

De fait, en lycée, tous les profs de gym savent bien que leur métier ne se réduit pas aux apprentissages moteurs et aux APSA. Tous disent qu'il y a " autre chose ". Les problèmes à l'origine de la réforme des lycées (mouvement lycéen) et le contexte social actuel (la santé, la retraite) posent avec acuité la question de cette " autre chose ". Et il est grand temps pour l'EPS de l'assumer. Il est grand temps d'accepter le fait que notre discipline s'assoit d'abord sur des compétences disciplinaires et qu'en plus, elle a un rôle particulier dans l'atteinte de compétences interdisciplinaires. L'EPS ne peut continuer à se fermer les yeux sur ce point, d'autant plus que la société entière reconnaît ce rôle particulier à l'EPS. Ne pas en tenir compte, c'est rogner une bonne partie de la légitimité de la discipline aux yeux des usagers, c'est tourner le dos paradoxalement à ce qui fait l'identité de l'EPS. Car il n'est ni stupide, ni déshonorant de penser que la spécificité de l'EPS consiste, entre autres, à offrir des occasions privilégiées d'atteinte de compétences relatives à la méthode et à l'attitude. À écouter vraiment les collègues dans les conseils de classe, les parents dans les assemblées de parents, les élèves eux-mêmes, il nous paraît réaliste, sain et stratégiquement important pour la discipline de le reconnaître enfin.

Jacques MEARD, membre du GTD et du SNEP

CA de l'UNSS du 6 avril 2000

L'ordre du jour portait sur le bilan financier 99 et le projet de budget 2000

Concernant le bilan financier 99 – quelques remarques :

Bien que la subvention du MEN ait été augmentée (+ 500.000 F. par rapport à 98), les recettes propres (essentiellement les licences) représentent 71% des recettes. Il faut noter que sur ce chapitre, les modalités de prise de licences contrat représentent 75%, les licences plein tarif représentent 24%.

Dans ce budget 99, le chapitre fonctionnement est en baisse, les inégalités persistent entre services régionaux et départementaux : certains sont intégrés aux services EN, d'autres payent des loyers. Le chapitre animation a été augmenté (+1,6%). Sur ce chapitre 71% sont destinés au niveau régional (sommés auxquelles il faut ajouter l'aide des collectivités territoriales). Nous avons fait remarquer que cette aide était très fluctuante d'une année sur l'autre, d'un département à l'autre, ce qui contribue à fragiliser des projets sportifs qui ont besoin de stabilité d'une année sur l'autre.

Le budget prévisionnel pour 2000 s'inscrit dans la continuité (72% de recettes propres, 28% de subvention EN et J&S).

Une augmentation des tarifs a été proposée (2 F. pour la licence contrat, + 3 F. pour la licence plein tarif).

Le SNEP et les élus des AS sont intervenus pour demander au Ministère une augmentation de la subvention en rétablissant les 2 millions de francs amputés il y a deux ans. Nous avons dénoncé tout ce qui durant cette année scolaire a encore contribué à fragiliser le sport scolaire :

- remise en cause du forfait notamment pour les titulaires de zone à cette rentrée,
- remise en cause des heures attribuées aux délégués de district (Strasbourg-Brest) qui a lourdement porté préjudice à l'activité des districts.

L'administration nous a répondu sur ce dernier point que c'était un des effets de la globalisation des moyens de la politique déconcentrée, du fait que les Recteurs ont répondu avec urgence, qu'une régulation était à espérer.

Une motion demandant une aide supplémentaire significative pour le développement de la pratique a été votée à l'unanimité pour le budget prévisionnel 2000, demande forte auprès du MEN.

De plus en plus, le sport scolaire, les services régionaux et départementaux vont devoir " gagner " leur place dans les politiques rectoriales et départementales de l'EN.

Concernant les assises... une fois de plus ! Changement de Ministre oblige ! il nous a été précisé que la décision politique devait être prise par le Ministre. Pendant deux ans et demi, on nous a dit oui mais rien n'a été mis en œuvre (peut être une nouvelle façon de s'opposer ?). Alors Monsieur le Ministre prenez vite une décision assortie d'une circulaire ! Il reste deux mois pour qu'une réflexion soit organisée pour redynamiser le sport scolaire et sa structure !

Jacotte SELS

impôts

Les choix faits en matière de fiscalité sont significatifs des objectifs que l'on se fixe : agir, ou non, pour des recettes plus justes socialement et plus efficaces économiquement.

Le présent article ne vise qu'à entamer ce débat de société par quelques propositions essentielles.

1 - La première nécessité consiste à rendre la fiscalité plus simple et plus transparente pour permettre des choix citoyens collectifs : ces choix ne doivent pas être réservés à des spécialistes ou à des inspecteurs des finances. La simplicité et la transparence sont aussi indispensables à un contrôle fiscal plus efficace contre la fraude et contre les "niches fiscales". C'est vrai aussi au plan européen.

2 - Les prélèvements peuvent être forfaitaires, proportionnels ou progressifs ; leur caractère "redistributif" en dépend.

La redevance télé, la vignette, la taxe sur les produits pétroliers et la TVA rapportent annuellement plus de 800 milliards de francs, plus de la moitié des recettes de l'Etat. Elles sont forfaitaires car elles ne tiennent pas compte des revenus du ménage. Elles sont plus lourdes relativement pour les faibles et moyens revenus que pour les autres et accroissent ainsi les inégalités de départ et réduisent la consommation des biens essentiels.

La CSG, qui est plus un impôt qu'une "cotisation sociale", rapporte près de 400 milliards. Elle est proportionnelle aux revenus (déclarés !). Elle ne réduit ni n'augmente les inégalités relatives initiales mais, en réduisant les revenus nominaux elle contraint les ménages les moins argentés à se priver de l'essentiel, y compris aux plans de la santé, de la culture,...

L'impôt sur le revenu sur lequel se focalise les mécontentements parce qu'il est le plus visible, ne rapporte qu'un peu plus de 300 milliards par an, soit 17% des recettes de l'Etat contre 21% en 93. Un ménage sur deux en est exempté parce que sa rentabilité serait insuffisante... Il est progressif, son montant augmentant en masse ET en pourcentage (jusqu'à 54%) quand les revenus (retenus ou déclarés !) croissent. C'est le plus redistributif ; il permet de réduire les inégalités.

Il faut préserver et augmenter la place de l'impôt progressif et direct, donc l'impôt sur le revenu mais en l'améliorant : étendre la progressivité à la CSG ; transférer vers l'IRPP le produit des impôts les plus injustes comme la TVA, notamment sur les produits de consommation courante, la taxe sur les produits pétroliers ou la taxe d'habitation (les beaux quartiers paient une taxe minorée de moitié alors que les HLM paient une taxe surestimée du double !), réduire les exemptions abusives pour que tous les revenus y participent équitablement.

3 - La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, reprise par notre constitution, n'est pas caduque qui définit "une contribution commune indispensable, devant être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés". Cette fiscalité reste à mettre en place permettant à chacun de payer un "impôt citoyen", en étant sensibilisé à l'utilisation sociale qui doit être faite de l'impôt : redistribution, services publics de qualité, développement social harmonieux, développement économique et de l'emploi, intervention en faveur de l'écologie, frein efficace à l'individualisme et à la spéculation financière. Un impôt enfin plus favorable

Il faut des impôts plus justes et pas nécessairement moins importants

aux investissements humains, aux salaires et aux retraites qu'aux capitaux et aux patrimoines. La France en a les moyens mais cela exige du courage politique pour imposer de tels choix. Ils seraient en rupture avec les solutions actuellement avancées, y compris par le gouvernement et par les instances européennes.

Les présentes propositions ont pour objet de susciter le débat, sur la fiscalité, et sur l'ensemble des prélèvements obligatoires, leur utilisation, mais aussi l'intervention collective indispensable.

LIONEL JOSPIN OUBLIE LA TAXE TOBIN

Au cours de la campagne présidentielle de 95, l'actuel premier ministre a affirmé sa "volonté d'agir pour la remise en ordre du système monétaire international et pour la création d'un fonds de stabilisation des changes abondé par la taxation des mouvements de capitaux...". Il affirmait ainsi son souci d'enrayer la dérive financière et spéculative qui n'a fait que s'amplifier depuis. Pourquoi, alors, la taxe Tobin, qui est faite pour cela, a-t-elle été repoussée par notre parlement ?

RÉDUIRE LE POIDS DE LA DETTE

La dette publique en 1999 s'est élevée à plus de 200 milliards de francs et a coûté 240 milliards de francs au budget de l'Etat.

Elle se monte maintenant à plus de 5000 milliards et, lorsque les taux d'intérêts augmentent de 1%, son coût s'accroît de plus de 50 milliards par an ! Cet argent constitue un transfert du revenu des travailleurs qui paient les impôts vers les riches qui touchent les intérêts des sommes qu'ils prêtent à l'Etat. Plutôt que de réduire les impôts, c'est cette "redistribution à l'envers" qu'il faut réduire.

QUELQUES CLARIFICATIONS PRÉALABLES :

Près de 4000 milliards de francs constituent cette année le montant des "prélèvements obligatoires" sur plus de 8000 milliards de richesses créées (PIB). Le bulletin 612 page 7 a montré que ces "prélèvements" sont constitués par les impôts d'Etat (39%) mais aussi par les impôts locaux (13%) et les cotisations sociales (46%). L'"impôt sur le revenu" ne constitue que 7% de cet ensemble, un peu plus de 300 milliards de francs seulement.

Les recettes fiscales nettes s'élèvent à moins de 1500 milliards et ne permettent pas de couvrir les dépenses de l'Etat ; les 200 milliards manquants

aggravent la dette et son coût (voir par ailleurs). En voulant réduire les prélèvements obligatoires à 43% du PIB, on accepte de réduire les "dépenses publiques" de 52% à moins de 50% ; d'où le "gel de l'emploi public", la "maîtrise -comptable- des dépenses de santé", les propositions concernant les retraites des fonctionnaires... **E. VERNIER**

ELECTIONS MGEN c'est maintenant, c'est important

Le vote pour le renouvellement du 1/3 sortant des comités de section départementale MGEN doit avoir lieu à partir de la mi-mai. Les conditions de ce vote ne sont pas satisfaisantes : le "code de la mutualité" interdit toutes déclarations d'intention qui permettent à l'électeur de fonder son choix ! Il était pourtant possible et souhaitable que chaque candidat se présente en quelques lignes pour éviter que le vote se fasse à l'aveugle ; c'est ce que CS du Loiret demandait : la MGEN le refuse !

Pourtant un **débat important a lieu au sein de la MGEN et ailleurs** entre ceux qui, avec le bureau national de la MGEN mais sans avoir jamais consulté les adhérents sur cette question, demandent l'application plus rapide du plan Juppé et une meilleure maîtrise (comptable ? !) des dépenses de santé, et ceux qui, avec la FSU, considèrent qu'il faut **tourner la page du plan Juppé et prévoir les financements nécessaires aux besoins de santé**. Il faut pour cela débattre avec les adhérents et les appeler à intervenir dans les choix à faire, à imposer.

L'encadrement drastique des dépenses de santé et d'hospitalisation (la DHG dans les soins, et empêche de développer la prévention et la recherche de la santé !) s'accompagne d'une aggravation de l'inégalité dans l'accès aux soins, et empêche de développer la prévention et la recherche, d'investir davantage dans la santé pour en déduire les coûts à terme.

Faute de cette orientation, la MGEN qui éponge les insuffisances de la Sécu se retrouve avec un compte de gestion déficitaire et n'équilibre son budget qu'avec des produits financiers ! Une baisse des prestations pourraient en résulter !

La France a les moyens d'une politique de santé publique ambitieuse cela exige un autre financement et la MGEN doit y contribuer.

Alors, informez-vous et VOTEZ ! mais pour des candidats ouverts aux débats et au progrès, pour une bonne réforme de la protection sociale, pour un avenir de la mutualité.

E. VERNIER

Mouvement déconcentré : an 2000

L'ancien Ministre avait imposé et reconduit pour 2000 la déconcentration du Mouvement National.

Le SNEP s'est battu contre, tout comme le SNES et les syndicats représentatifs de plus de 80% des enseignants du 2nd degré.

Cette année, contrairement aux engagements ministériels pris (CTP ministériel, chartre de la déconcentration) sur la garantie de traitement en continuité des procédures précédentes, le Ministre a imposé des modifications qui ont conduit à une rupture de stratégies pour certains demandeurs et à opposer des collègues entre eux.

Lors de l'ouverture de la Formation Paritaire Mixte Nationale EPS, le SNEP a souligné le contexte nouveau qui doit se traduire par de nouvelles relations sociales au sein du Ministère de l'Education Nationale et par des décisions rapides tant au plan budgétaire qu'en ce qui concerne l'augmentation des recrutements dans les différents concours du CAPEPS et de l'Agrégation. Il a dénoncé l'opacité du mouvement actuel, incompréhensible pour les enseignant(e)s la politique " du coup par coup " sans prévision à long terme au niveau du calibrage et surtout les inégalités de traitement générées par les modifications de barème.

Le SNEP a donc formulé des propositions qui constituent autant de voies pour un traitement juste et équitable des différents types de demandes de mutation et de première affectation. L'action menée par le Syndicat, avec les collègues concernés, a contraint le Ministère à de premiers reculs.

Nous avons obtenu :

⇒ que tous les conjoints non séparés ayant opté pour une demande en mutation simultanée puissent bénéficier du forfait de 60 pts accordées dans un premier temps qu'à certains collègues.

⇒ que soient corrigés certains barèmes " en suspens ".

⇒ que tous les collègues ex MA lésés lors du mouvement 99 voient leur situation réglée de façon satisfaisante et sans pour autant léser d'autres enseignant(e)s.

⇒ que les postes vacants libérés par d'autres mouvements (UNSS, agriculture...) soient mis en machine afin d'augmenter les possibilités d'entrées dans les académies.

Tous les problèmes ne sont pas encore résolus et nous continuerons d'intervenir et d'agir pour une approche d'ensemble, cohérente, et équilibrée des règles du mouvement qui doit redevenir pleinement national.

PREMIERS CHIFFRES ET ANALYSES DU MOUVEMENT 2000

– 5041 enseignants d'EPS ont fait une demande pour la phase interacadémique (soit + 5% par rapport à 99)

– 2700 collègues obtiennent une mutation, une réintégration, une première affectation

– 1280 titulaires obtiennent un changement d'académie

Par rapport au mouvement 99 (premier mouvement national déconcentré), on constate les évolutions suivantes des barèmes d'accès:

– augmentation dans 11 académies

– diminution dans 10 académies

– stabilité dans 9 académies

Il convient de souligner que le calibrage initial (capacités d'accueil avant mouvement) a été revu à la hausse par le Ministère : 217 possibilités supplémentaires d'accueil, réparties dans la plupart des académies, ont contribué à augmenter le nombre de mutations interacadémiques. Il n'en demeure pas moins que certaines académies restent toujours aussi difficiles d'accès (ex : Rennes, Grenoble), d'autres le devenant (ex : Orléans, Nancy, Strasbourg).

Résultat de la déconcentration, il faut souligner – pour en dénoncer les conséquences - l'évolution " en dents de scie " des possibilités d'accueil dans certaines académies :

– le cas de l'académie d'AIX MARSEILLE est probablement le plus " parlant " : 30 possibilités d'accueil l'an passé, 124 cette année. Mais on peut également signaler – dans le sens d'une même évolution – les académies de LYON (37 / 60), NICE (55 / 84), LILLE (28 / 103), PARIS (22 / 61), POITIERS (19 / 39)

– à l'inverse, des académies subissent une réduction importante des possibilités d'accueil: NANCY (93 l'an passé / 9 cette année), ORLEANS (89 / 40), STRASBOURG (54 / 37), CAEN (34 / 22), LIMOGES (16 / 7).

Anne HIVERNET

Des militants pour vos mutations

Le mouvement interacadémique s'est terminé le 13 avril. Il faut savoir que les élus du SNEP ont essayé pendant toute cette période (y compris très tard le soir le samedi et sur le temps de vacances de militants) de répondre au maximum à vos attentes :

– une permanence téléphonique afin de vous informer au plus vite des résultats,

– des courriers et informations diverses sur les académies d'arrivées.

ERRATUM

Suite à une erreur de la société chargée du développement de notre logiciel « Mutations », un certain nombre d'avis syndicaux ont été envoyés à des adresses erronées. Cette erreur s'est avérée indécélable lors des tests réalisés préalablement. Par contre, les réponses données par téléphone étaient exactes.

Nous présentons toutes nos excuses aux collègues concernés. Nous les invitons à nous contacter (si nécessaire) mais surtout à s'adresser aux responsables du SNEP de l'académie dans laquelle ils seront nommés à compter de la rentrée prochaine.

Phase INTERAcadémique Barres d'accès

Académie	Barre	Date de suppression
AIX	188	20.07.71
AMIENS	21	08.09.76
BEAUNOIS	180	16.06.69
BORDEAUX	218	24.11.71
CAEN	237	09.06.65
CLEMONT	234	12.06.62
COCOT	730	08.05.67
CRETEIL	21	12.06.78
DIJON	146	04.08.75
GRENOBLE	320	21.08.71
GUADELOUPE	161	12.01.69
HAUT-NORMANDIE	110	28.08.70
LILLE	21	20.04.74
LIMOGES	165	07.10.68
LYON	191	18.02.69
MARTINIQUE	161	29.05.76
MONTPELLIER	203	04.01.72
NANCY	111	28.06.77
NANTES	171	09.04.62
NICE	186	11.06.73
ORLEANS	111	27.01.77
PARIS	31	09.05.73
POITIERS	187	31.08.60
REIMS	21	04.06.74
RENNES	243	26.05.68
REUNION	193	19.04.68
ROUEN	211	16.09.77
STRASBOURG	124	08.06.68
TOULOUSE	180	22.09.68
VERSAILLES	21	01.04.76

AGREGES ACCES AU CORPS 2000

La CAPN s'est réunie les 7 et 8 mars 2000. Les élus du SNES et du SNEP-FSU ont rappelé leur revendication d'augmentation des contingents en dénonçant la baisse régulière des recrutements par concours. Nous avons demandé l'élargissement de cette voie de promotion, le respect des critères énoncés dans la note de service, et leur traduction par un barème. Nous avons consulté tous les dossiers proposés par les recteurs (125) et avons constaté de grandes inégalités de situations.

Seulement 36 dossiers concernaient des collègues femmes (soit 28.8%). Les recteurs d'académie portent cette responsabilité.

Nous avons décerné 11 "cartons rouges" aux recteurs n'ayant retenu aucune candidature féminine : Rennes : 0/7, Grenoble : 0/6, Orléans-Tours : 0/4, Reims : 0/3, Nancy, Nantes, La Réunion, Rouen : 0/2, Corse, Guyane, Guadeloupe : 0/1). Pour les académies ayant retenu des femmes sur leur liste, seulement 7 les avaient placées en premier rang.

Nous sommes également intervenus sur la difficulté de traiter les dossiers de collègues âgés de 59 ou 60 ans, et avons demandé que l'attention des recteurs soit attirée sur le sens que porte un rang de classement moyen pour ces collègues dans les listes académiques !

La CAPN a permis d'éclairer ces tristes bilans, qui laissent entrevoir ce à quoi pourrait conduire une gestion déconcentrée des agrégés !

Résultats : 31 nominations

- Enseignement supérieur : 3 hommes et 3 femmes répartis en 3 SUAPS, 2 IUFM, 1 UFRSTAPS.

- Second degré : 8 femmes (seulement) et 16 hommes, répartis en collèges, lycées, lycées professionnels, CPD.

- Hors enseignement : 1 nomination UNSS (homme DN).

APPRIOU C, BAFFALIO M, BENEZ-CH G, BORNIET, G, BOURGEOIS J, BROCARD M, CANAL B,

DALMAS M, DEBEAQUESNE M, FAVRESSE A, FLEISCHMAN T, GELMANN C, GUILLIEN J, HOUDAS D, JARROUSSE M, LARGOT D, LEFORT B, LEMAIRE P, LIEVRE J P, MARATIER M, MERLAUD J P, MEYZINQ J C, PERNET F, PONNELLE D, RINGARD C, ROMANA J, ROSSIGNOL A, SESTIER M, SEVIN M, VANAGS M F, VINZANT D.

Le 23 mai - Rassemblement

Face à l'inacceptable, continuons de soutenir O. MERITTE

Le 22 mars dernier nous étions nombreux à Créteil pour exiger l'abandon des poursuites à l'encontre d'Olivier MERITTE.

L'audience ayant été reportée au 23 mai, il s'agit d'amplifier les protestations en préparant au mieux cette échéance dont l'issue concerne toute la profession.

Traduit devant le Tribunal Correctionnel pour "complicité de violences volontaires... en organisant un combat" (!), Olivier n'a pourtant fait qu'assumer pleinement ses responsabilités d'éducateur face à un comportement violent d'élèves comme on en voit trop souvent et de plus en plus dans nos établissements.

C'est tout le sens du métier qui est en cause du fait de l'intrusion inacceptable du Procureur dans l'acte éducatif (sans parler du comportement scandaleux des policiers).

C'est aussi la fonction même de l'école qui est questionnée sur les conditions à mettre en œuvre pour rester un lieu d'apprentissages donc d'efforts et d'exigences.

Les médias, qui ont déjà fait largement écho à cette affaire ne s'y sont pas trompés ; en particulier sur les conséquences de la politique des petites phrases assassines d'un ministre passé qui n'eut de cesse de dresser les parents contre les enseignants.

lé dans la région parisienne et au plan national. Les fax du ministère de la Justice et du Tribunal de Créteil ont crépité (celui du SNEP aussi !). Il convient de compléter cette pression en signant et en faisant signer la pétition du SNEP. **La faire parvenir au SNEP national le plus rapidement possible.**

Avec l'ensemble des soutiens à O. MERITTE, les pétitions seront remises au ministère de la Justice dans les 8 jours précédant le procès.

Rappelons que le SNEP a remis plus de 12.000 signatures pour l'arrêt des poursuites vis à vis de C. KAPLAN à la ministre Ségolène Royal. Cela sera rappelé en temps voulu.

Mardi 23 mai. Soyons présents en début d'après-midi devant le palais de justice de Créteil pour apporter notre soutien à O. MERITTE et exiger l'abandon des poursuites. Le SNEP propose d'organiser des délégations d'établissements de toute la région parisienne. Ces délégations doivent être les plus larges possibles, si possible intersyndicales.

Trois ou quatre personnes par établissement (avec pancarte) cela fera plusieurs centaines de voix pour crier notre indignation.

Renvoyons la pétition ! Déjà plus de 10.000 signatures ont été recueillies sur diverses pétitions qui ont circu-

Jean-Paul TOURNAIRE

RENVOYEZ
LA nouvelle
PETITION
AU

SNEP
76, rue
des
Rondeaux
75020 Paris

Fax :01 43 66 72 63

PETITION

Après l'inacceptable condamnation de Christian KAPLAN, un nouveau professeur d'EPS est traduit – le **23 MAI** - devant le Tribunal correctionnel de Grande Instance de CRETEIL.

Olivier MERITTE est accusé de "complicité de violences volontaires" alors qu'il n'a fait qu'assumer ses responsabilités d'éducateur. Pour cela, il a déjà subi une scandaleuse incarcération.

Les personnels de (établissement) élèvent une protestation indignée et exigent l'abandon immédiat des poursuites.

Nom	Prénom	Signature